

# Faits Marquants 2020



# Principales actions 2020

Durant 2020, la FNACAM a tenu plusieurs réunions avec l'autorité de tutelle l'ACAPS et la FMSAR pour leur demander de soutenir l'ensemble des intermédiaires d'assurance qui sont en difficulté durant la période de la crise. Plusieurs revendications ont été faites, dont:

- Proposer un moratoire pour les protocoles afin de différer les remboursements,
- Rallonger les délais de règlements,
- Retarder l'envoi des mises en demeure aux clients,
- Communiquer un numéro de téléphone pour la permanence des PEC AT et prévoyance santé
- Digitaliser les documents,
- Proposer des solutions pour les expertises à distance
- Ne pas reconduire la prorogation de l'attestation auto
- Ne pas impacter la commission des intermédiaires suite à la baisse de la sinistralité…



# Principales actions 2020

**Ces réunions étaient aussi l'occasion de discuter des problématiques du secteur des assurances, comme:**

- la rémunération des intermédiaires d'assurance,
- les encaissements,
- la digitalisation,
- les délais de transmission des relevés ( non-respect de l'Art 134)…
- Concurrence déloyale en assurance tarif saharien



# Principales actions 2020

**- Protocoles en vigueur**

Un moratoire de 3 mois a été accordé aux intermédiaires sur les protocoles en cours

**- Aide aux intermédiaires les plus fragilisés**

L'octroi, par la FMSAR, d'une subvention de 12 000,00 DHS pour venir en aide à 700 intermédiaires fragilisés par la crise

**- Plan de financement**

Les mesures exceptionnelles prises pour soutenir les intermédiaires d'assurance durant la période du confinement à travers un plan de financement des frais généraux au taux de 2%.

**- Délais de déclarations**

Report par l'ACAPS des délais de déclarations des états annuels et de l'envoi des fiches anthropométriques.



# Principales actions 2020

- **Couverture des collaborateurs des intermédiaires par l'indemnisation CNSS**

Approbation par la CNSS, à la demande de la FNACAM, à l'indemnisation des employés des cabinets d'assurance pendant la période de confinement

- **Régularisation Fiscale**

Signature avec la DGI d'une convention sur la régularisation de la situation fiscale des intermédiaires d'assurances sur les 3 années : 2016/2017/2018

- **TVA**

Cette doléance a fait l'objet de plusieurs correspondances et échanges avec la CGEM et la DGI.

- **Réunions avec les autres associations du secteur**

* Avec les amicales des compagnies : Discuter des problématiques et menaces qui pèsent sur le secteur

* Avec l'UMAC : Relancer le projet de la confédération.

- **Formation**

- Signature d'une convention avec la chambre de commerce et d'industrie et de services de Casablanca-Settat « CCISCS »



# Principales actions 2020

**- E-Wassit Ataamine**

Participation de 10 membres de la FNACAM ( 5 agents et 5 courtiers ) avec l'UIR dans la réflexion de la création de la plateforme de formation e-learning de l'ACAPS : thèmes des modules, focus groupes, tests et restitution.

**Chantier de la lutte contre le blanchiment de capitaux**

- Tenues de plusieurs réunions avec l'ACAPS,
- Tenues de réunions avec différents prestataires: Dow Jones, Finscan et Africa Verify
- Etude du projet de convention de collaboration LBC_FT entre les compagnies d'assurances et les intermédiaires
- Montage du projet de mise en place d'une plateforme centralisée de filtrage au niveau de la FNACAM



# Communiqués de Presse 2020

- **21 Mars –** Mesures prises pour assurer la continuité de PEC de l'assurance santé et AT durant la période du COVID-19
- **22 Mars** - Doléance de la FNACAM: mesures pour venir en aide aux intermédiaires d'assurance durant la période du COVID
- **04 Avril –** Décisions actées avec l'ACAPS et la FMSAR: plan de financement des FG au taux de 2%, assistance téléphonique, rallonger les délais de règlement des impayés…
- **09 Avril –** CP conjoint avec la FMSAR : Plan de financement sur le soutien des intermédiaires d'assurance
- **10 Avril –** Report des délais de déclaration à l'ACAPS
- **22 Avril –** Opposition à la prorogation des contrats d'assurance auto à durée ferme et FAQ aux questions posées par les assurés
- **28 Avril –** Fin de la prorogation et renouvellement des contrats d'assurance automobile à partir du 30 Avril 2020
- **10 Juillet** - CP conjoint avec la FMSAR: Don de 12.000 DH octroyé à 700 intermédiaires d'assurance fragilisés par la COVID 19
- **31 Août** - Garantie Tierce : calcul de la franchise



# Autres actions 2020

- Dans l'action de communication rendue obligatoire eu égard des circonstances exceptionnelles que vivait le pays, la FNACAM a multiplié les diffusions et les publications des guides, plan de continuité de travail, guide pratique du télétravail attestations de déplacement, liens dédiés à la COVID-19, mesures du CVE pour aider les salariés et les TPME, dispositif Damane oxygène...
- Durant l'année 2020, il y a eu 6 réunions de Conseil fédéral et 10 réunions du Comité Directeur
- Participation aux commissions de régulation et de discipline
- Participation à la commission « L'ère Digital »
- Participation à la commission permanente « Pratique Commerciale »
- Projet Refonte du Livre IV



# Parution Presse

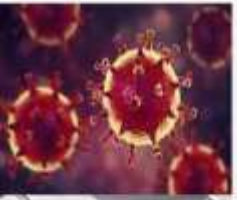
- Aujourd’hui le Maroc : 30 /05/2020
- La Vie Eco : 24/07/2020
- Sabah : 14/05/2020

# Bulletins d'information 2020 – N7 & N8

## BULLETIN D'INFORMATION

NUMERO 07 – 17 MARS 2020

### CORONAVIRUS
### SE PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES








### Tout ce que vous devez savoir sur les actions en étude pour faciliter la continuité de notre activité

Soucieuse des dernières évolutions de la situation relative au COVID-19 à l'échelle nationale et internationale, La FNACAM a entamé, depuis lundi 12 mars 2020, des discussions avec la FMSAR et l'ACAPS afin de réfléchir aux solutions à mettre en place pour le secteur.

Un comité directeur exceptionnel s'est réuni ce mardi afin de proposer des solutions à étudier avec la FMSAR et à l'ACAPS dans le but d'assurer la continuité de l'activité tout en limitant les déplacements des agents et des courtiers vers les compagnies et des clients vers les cabinets. Le comité a décidé de scinder sa communication en 3 volets : les mesures du plan de continuité d'activité, le plan sanitaire et la communication en provenance des autorités.

Partant du fait que le télétravail reste le meilleur moyen pour protéger la santé de ses collaborateurs, limiter les déplacements et assurer la continuité du travail, le PCA « Plan de continuité d'activité » proposé par la FNACAM prévoit les actions suivantes :

**- Avec la FMSAR :**

- Communiquer un numéro de téléphone chez les compagnies pour la permanence des prises en charge AT et prévoyance santé,
- Proposer un moratoire pour les conventions et protocoles afin de différer les remboursements,
- Retarder l'envoi des mises en demeure aux clients,
- Rallonger les délais de règlements,
- Ne pas opposer la déchéance, provisoirement, aux assurés en cas de dépassement de délai de déclaration sinistre,
- Remplacer les documents papiers par des fichiers électroniques,
- Considérer, temporairement, les attestations délivrées par les cabinets comme étant valables,
- Proposer une solution pour les expertises à distance.

**- Avec l'ACAPS :**

- Etudier la dématérialisation temporaire de l'attestation automobile,






- Considérer, provisoirement, les attestations délivrées par les cabinets comme étant valables,
- Demander aux compagnies de prendre en considération l'aménagement des délais réglementaires de déclarations pour que les cas de sinistres qui surviennent ne soient pas frappés par une déchéance (ex : 24h pour le vol et 5 jours pour le sinistre matériel).

**Sur le Plan Sanitaire**

Comme indiqué dans le présent bulletin, il faut adopter toutes les mesures de sécurité et les gestes d'hygiène, limiter les réunions et le déplacement au strict nécessaire. En cas de suspicion, contactez le 0800004747 ou 141.

**La communication en provenance des autorités**

Les fonds dotés de 10 milliards de dirhams, sera réservé, à la prise en charge des dépenses de mise à niveau du dispositif médical et au soutien de l'économie nationale à travers des batteries de mesures d'accompagnement notamment en matière de préservation des emplois et d'atténuation des répercussions sociales de cette crise.

Par ailleurs la Fédération des chambres du commerce, de l'industrie et des services et celles des chambres de l'artisanat ainsi que les représentants du gouvernement sont conclu à la mise en place de deux mesures qui seront opérationnelles à partir du 15 Mars 2020 pour les secteurs du tourisme, du textile et de l'automobile dans un premier temps :

- La suspension du paiement des charges sociales (cotisations CNSS),
- La mise en place d'un moratoire pour le remboursement des crédits bancaires au profit des entreprises,

Un plan d'ensemble est envisagé pour d'autres d'activités impactés.

- D'autres propositions sont encore à l'étude :
- Un moratoire fiscal et social : suspension des charges fiscales au 31 Mars 2020 et des charges salariales pour tous les secteurs, sauf ceux qui ne souffrent pas de la crise.
- Mise en place d'une indemnité perte d'emploi pour les salariés qui à activer via la CNSS pour les pertes d'emplois pour cause de licenciement économique,
- Suspension des contrôles fiscaux et les ATD,
- Déclaration du COVID comme cas de force majeure s'agissant des marchés publics.

La FNACAM vous informera au fur et à mesure des mesures qui seront prises et qui touchereont notre secteur. Nous vous souhaitons à tous bien courage dans cette épreuve difficile.

Rue xxxx xxxxxx
Tél/Fax
Adresse : 1, rue des F.A.R. – Etage n°1 – Casablanca
Tél : 0522 29 29 74
Mobile : 06 61 49 86 22
E mail : contact@fnacam.ma
Site web : www.fnacam.ma

## BULLETIN D'INFORMATION

NUMERO 08– 20 MARS 2020

### LA FNACAM SE MOBILISE CONTRE LE CORONAVIRUS

Dans le cadre de sa mobilisation contre le coronavirus, la FNACAM a tenu ce matin un nouveau comité directeur exceptionnel afin de réfléchir sur les solutions à proposer aux intermédiaires d'assurance pour qu'ils puissent établir un PCA « Plan de continuité d'activité ». Une batterie de conseils a été proposée dont :

- Adopter, dans la mesure du possible, au télétravail afin de limiter les déplacements des collaborateurs et protéger ainsi leur santé et leur sécurité,
- Mettre à la disposition des clients une boite aux lettres pour récupérer les documents papier. Cette action limiters le contact avec les personnes externes aux cabinets,
- Faire un roulement des équipes ou désigner une personne qui assurera la permanence du cabinet,
- Inviter les assurés à transmettre leurs documents par voie électronique (mail, WhatsApp)
- Faire le renvoie des appels vers les mobiles des collaborateurs qui sont en télétravail...

La FNACAM reste à votre écoute pour vous accompagner et répondre à toutes vos interrogations.



Rue xxxx xxxxxx
Tél/Fax
Adresse : 1, rue des F.A.R. – Etage n°1 – Casablanca
Tél : 0522 29 29 74
Mobile : 06 61 49 86 22
E mail : contact@fnacam.ma
Site web : www.fnacam.ma

### Communiqué de Presse de la FMSAR

La FMSAR a tenu aujourd'hui une réunion avec le Président de l'ACAPS durant laquelle ils ont décidé de mettre en place des mesures afin de faciliter le quotidien des assurés :

**Les attestations d'assurances automobile** qui expirent à compter du 20 mars 2020 continueront à produire leurs effets jusqu'à la fin du mois d'avril. Les assurés pourront renouveler leurs contrats jusqu'à la fin de cette période. Ils s'acquitteront alors de prime globale y compris celle portant sur la période de prorogation. Cette mesure porte aussi bien sur les contrats renouvelables par tacite reconduction que pour les contrats à durée ferme. Si l'état d'urgence sanitaire venait à durer au-delà de la fin du mois d'avril, la FMSAR en concertation avec l'ACAPS réévaluera la situation.

**Pour l'assurance santé**, la FMSAR informe ses assurés que leurs contrats d'assurance couvrent valablement les actes médicaux et pharmaceutiques liés au CODIV 19.

Par ailleurs, la FMSAR informe que les contrats Accident du Travail couvrent le télétravail dès lors qu'il est autorisé par l'employeur à l'exclusion des accidents ménagers.

Concernant les courtiers et les agents d'assurance, les entreprises d'assurances en concertation avec l'ACAPS vont mettre en place un certain nombre de mesures pour soutenir leurs réseaux de distribution dans cette période difficile.

**Mesures règlementaires d'accompagnement** : L'ACAPS a réaffirmé sa volonté d'accompagner le secteur des assurances dans l'effort entrepris face à cette pandémie. Elle a exprimé sa disposition pour assouplir certaines mesures prudentielles, notamment en ce qui concerne le provisionnement des créances sur intermédiaires et assurés par les entreprises d'assurances.

**Un comité directeur exceptionnel de la FNACAM se réunira lundi prochain suite auquel il reviendra vers vous par rapport aux doléances exprimées cette semaine par écrit à la FMSAR et à l'ACAPS.**

# Bulletins d'information 2020 – N9 & N10

FNACAM

## BULLETIN D'INFORMATION

NUMERO 09– 27 MAI 2020

### INDEMNITES CNSS DEBLOQUEES POUR LES INTERMEDIAIRES








**Pour nous contacter :**
FNACAM
Adresse : 1, bd des F.A.R. - Etage n°2 – Casablanca
Tél : 0522 26 19 78 / 0522 49 25 13
E-mail : communication@fnacam.com
Site web : www.fnacam.ma

### Une première requête sectorielle demandée par la FNACAM, enfin acquise

La FNACAM est heureuse de vous annoncer que la demande des intermédiaires pour percevoir les indemnités covid19 de la CNSS a été acceptée par les autorités compétentes. Les paiements seront donc émis à partir de ce jour, 27 mai 2020.

La FNACAM applaudit ce geste en faveur des intermédiaires en difficulté et se félicite d'avoir évité à notre secteur de figurer sur la liste négative des bénéficiaires aux indemnités CNSS.

En effet, depuis le début de la pandémie, la FNACAM a multiplié les réunions et les envois de doléances au conseil de veille économique, à travers la CGEM, afin de faire aboutir 3 requêtes majeures :

1- Insister pour que le secteur de l'assurance soit intégré dans la liste des entreprises éligibles à l'indemnité CNSS ;

2- Veiller à ce que la commission des intermédiaires ne soit pas impactée par les mesures prises par les compagnies d'assurance en faveur des assurés ;

3- Maintenir la revendication relative à la suppression de la taxe sur les commissions auprès de la DGI.

La première requête sectorielle étant aujourd'hui acquise, la FNACAM continue à œuvrer pour faire aboutir le reste des demandes de soutien. A ceci, il faut rajouter la dernière requête faite aux compagnies d'assurance, à travers la FMSAR en présence de l'ACAPS, afin que celles-ci viennent en soutien à leur réseau d'intermédiaires partenaire, aussi bien sur le point 2 ci-dessus concernant les commissions que pour des subventions souhaitées pendant ces moments difficiles que connaissent les agents et les courtiers.

La FNACAM continue ainsi de défendre au mieux les intérêts de l'ensemble des intermédiaires qu'ils soient agents ou courtiers, de petites ou de grandes tailles.

Aid mouborak said à tous.

FNACAM

## BULLETIN D'INFORMATION

NUMERO 10 – 10 JUILLET 2020

### 700 INTERMEDIAIRES D'ASSURANCES BENEFICIERONT DE SUBVENTIONS FINANCIERES








**Pour nous contacter :**
FNACAM
1, bd des F.A.R. - Etage n°2 – Casablanca
Tél : 0522 26 19 78 / 0522 49 25 13
E-mail : communication@fnacam.com
Site web : www.fnacam.ma

### Une nouvelle requête acquise par la FNACAM au profit des intermédiaires en difficulté

Suivant de très près la situation du réseau de distribution durant l'état d'urgence sanitaire, la FNACAM s'est mobilisée pour trouver des solutions pour les agents généraux et courtiers d'assurances en difficulté durant cette période de crise. C'est ainsi que la FNACAM a approché la FMSAR pour trouver conjointement une solution à cette difficulté financière. La FNACAM a le plaisir de vous annoncer qu'une aide financière sera accordée à une partie du réseau de distribution. Cette mesure sera matérialisée par l'octroi d'une subvention par la FMSAR pour soutenir les intermédiaires les plus fragilisés par la crise et leur permettre ainsi d'assurer la continuité de leur activité. Ce dispositif de soutien a été mis en place en concertation avec l'Autorité de Contrôle des Assurance et de la Prévoyance Sociale (ACAPS). Pour mieux éclaircir cette nouvelle mesure, la FNACAM vous présente cette foire aux questions :

**1- Qui va bénéficier de cette subvention ?**
Les agents et courtiers qui réalisent les chiffres d'affaires les plus modestes et qui sont les plus vulnérables face à cette crise. Ne sont pas éligibles les intermédiaires ayant plus de 10 ans d'existence, les filiales des grands cabinets d'assurances, les intermédiaires en arrêt d'activité ou en contentieux avec les compagnies

**2- Combien d'intermédiaires sont concernés par cette subvention ?**
Les 700 plus modestes intermédiaires dont 533 agents et 167 courtiers

**3- Quel est le montant de la subvention ?**
Le montant forfaitaire de cette subvention est de 12.000 Dhs

**4- Quelles sont les modalités d'octroi de cette subvention ?**
- Pour les agents généraux, elle sera accordée directement par les compagnies d'assurances mandantes
- Pour les courtiers d'assurances, elle sera accordée par la FMSAR via la FNACAM. Celle-ci avisera les courtiers concernés et leur remettra directement le don sous forme d'un chèque de la FMSAR.

Rappelons que depuis le début de la pandémie, la FNACAM n'a pas cessé de multiplier ses efforts auprès de l'ACAPS, la FMSAR et le conseil de veille économique, à travers la CGEM, afin de faire aboutir 4 requêtes majeures, dont deux sont acquises aujourd'hui :

- L'intégration du secteur de l'intermédiation d'assurance dans la liste des entreprises éligibles à l'indemnité CNSS
- Le soutien des entreprises d'assurances à leur réseau d'intermédiaires partenaires, par le biais de subventions

La FNACAM reste déterminée dans ses actions et continuera à œuvrer pour faire aboutir les autres revendications du secteur dont celle auprès de la DGI, relative à la suppression de la taxe sur les commissions.

# Bulletins d'information 2020 – N11

FNACAM

## BULLETIN D'INFORMATION

NUMERO 11 – 30 NOVEMBRE 2020

### NOTRE PROFESSION D'INTERMEDIAIRES EN ASSURANCES EST EN DEUIL

*Nous avons perdu en quelques semaines 3 piliers de notre profession, 3 hommes qui ont marqué notre secteur des assurances avec leurs belles valeurs humaines et leur professionnalisme.*

***Haj Mohamed BERRADA**, notre Past Président, a consacré 15 ans de sa carrière à la FNACAM et à son combat pour la profession. Bien que n'ayant pas fait partie de ton équipe, je ne peux que te remercier pour ton engagement et pour l'empreinte que tu as laissée, en défendant énergiquement notre profession. Des hommes comme toi se font malheureusement, de nos jours, de plus en plus rares.*

***Jaouad BENOUNA**, mon ami Jaouad, mon vice-président de la FNACAM depuis 2018, nous laisse orphelin de sa belle présence. J'ai du mal à imaginer nos prochains Comités Directeurs sans toi, sans ton humour décapant et la vivacité de ton esprit. Tu as toujours été pertinent dans tes observations et celui qui défendait professionnellement et volontairement tes confrères agents et courtiers. Nous essaierons de poursuivre humblement ton action au service de la profession.*

***Rachid MADANI**, mon ami Rachid qui venait avec plaisir de Tanger pour assister à notre Conseil Fédéral et nous alimenter de ses conseils chargés de clairvoyance et de professionnalisme. Tu nous ramenais toujours une bouffée d'oxygène du Nord d'où tu étais le porte-parole de la FNACAM. Ton Cabinet portait le nom de ta fille, qui est aussi celui de la mienne, Dina. Comment ne pas être sensible à cela et à ton grand sourire généreux qui me manque déjà.*

*Une pensée cadeuillée à vos familles, vos amis et vos collaborateurs qui doivent ressentir cette même douleur. Nous sommes à Dieu et à lui nous retournons.*

***Farid BENSAID***
***Président de la FNACAM***



FNACAM
1, bd des F.A.R. - Etage n°2 – Casablanca
Tél : 0522 26 19 78 / 0522 49 25 13
E-mail : communication@fnacam.com Site web : www.fnacam.ma

### La FNACAM perd 3 de ses Hommes



Président de la FNACAM de 2001 à 2015, **Haj Mohamed BERRADA** fût l'un des doyens de notre profession. Il a marqué de son empreinte l'histoire de la FNACAM. Il a consacré l'essentiel de sa vie à servir le secteur de l'assurance. Il fût aussi un homme de grand cœur, d'une serviabilité sans limites. Son grand humanisme se manifestait clairement dans les nombreuses actions caritatives auxquelles il prenait activement part.

**Souad KHAYATEI - Ex Trésorière de la FNACAM**



Au-delà de la fonction qu'il occupait au sein de la FNACAM en tant que Vice-Président en charge de la commission sociale et qu'il a d'ailleurs accompli avec beaucoup de dévouement et d'acharnement, **Jaouad BENOUNA** était surtout un confrère et un ami doté de qualités humaines inégalables. Sa vivacité d'esprit, sa grande générosité et son humeur joviale resteront gravées à tout jamais dans nos esprits. Il laisse après son départ, un grand vide au sein de la FNACAM que nous aurons du mal à combler. ADIEU L'AMI. REPOSE EN PAIX.

**Nora BELKHAYAT - Vice-Présidente**



**Rachid MADANI** n'était pas seulement un membre de la FNACAM, il était un fervent défenseur de la profession d'intermédiaire d'assurance.
Rachid Madani était un homme avec un grand H, un père de famille d'une qualité exceptionnelle. Un chef d'entreprise avec un grand charisme. Pendant ses 40 ans de métier, il a toujours été un conseiller en assurance très estimé par ses partenaires, clients et compagnies, mais aussi par ses confrères ;
Rachid Madani était un bon vivant, un ami très drôle qui n'est pas passé inaperçu. Rachid Madani restera toujours dans nos pensées. Que Dieu puisse accepter son âme dans sa paix et sa miséricorde.

**Hamid MOSLEH : Membre du Conseil Fédéral**

**Remerciements**
Le Président Farid BENSAID, le Conseil Fédéral, le Directeur Général de la FNACAM et son personnel sont très touchés par les marques de sympathie et de réconfort reçus lors des décès de feu Haj Mohamed, feu Jaouad et feu Rachid et expriment leurs vifs remerciements à tous ceux qui ont pris part à leurs deuils.

"انا لله وانا اليه راجعون"



# Nouveautés: Création de Groupements et de Sections

Au sein de la FNACAM, seront constitués de 2 Groupements et 5 Sections d'intermédiaires d'assurances :

- **A : 2 Groupements selon le métier :**
  - Groupement des agents généraux d'assurances du Maroc ;
  - Groupement des courtiers d'assurances du Maroc ;
- **B : 5 Sections selon la région géographique :**
  - Section du Nord (regroupe les agents et les courtiers d'assurances de la région de Tanger /Tétouan et tout le nord du Royaume)
  - Section du Centre (regroupe les agents et les courtiers d'assurances de la région du Grand Casablanca, Rabat - Salé - Kenitra et régions)
  - Section de l'Oriental (regroupe les agents et les courtiers d'assurances de Fès / Meknès et régions et toute la région orientale du Royaume)
  - Section du centre sud (regroupe les agents et les courtiers d'assurances de Marrakech et régions)
  - Section du Grand sud (regroupe les agents et les courtiers d'assurances de la région d'Agadir et du sud du Royaume).



# Nouveautés:
# Création de Groupements et de Sections

Toute adhésion d'un membre à la FNACAM entraine automatiquement son adhésion à un Groupement selon le métier et à une Section.

Chaque groupement et Chaque Section désignent parmi ses membres, selon les modalités fixées par le Règlement intérieur de la FNACAM, un Président et un Vice-Président.

Le Président d'un Groupement ou d'une section sera automatiquement membre du Conseil Fédéral de la FNACAM.

Il est possible que de nouveaux Groupements et/ou Sections soient constitués au sein de la FNACAM, après agrément du Conseil Fédéral.

La gestion de la partie administrative des Groupements et des Sections sera assurée par le Conseil Fédéral et le Comité Directeur de la FNACAM selon leurs prérogatives respectives.



# Amendements de certaines dispositions des statuts de la FNACAM



# Objet de la FNACAM

- Etudier les questions intéressant l'exercice de la profession, notamment l'amélioration des techniques de la distribution, l'introduction de nouvelles technologies, la création de services communs et la formation du personnel ;
- Servir d'intermédiaire, pour les questions concernant la profession, entre leurs membres, d'une part, et les pouvoirs publics ou tout autre organisme national ou étranger, d'autre part ;
- Soumettre au Ministère chargé des finances ou à l'Autorité des propositions dans le domaine de la distribution et être en mesure de répondre à leur consultation sur toute question intéressant la profession.

# Adhésion à la FNACAM & Recettes

- Le retrait définitif de l'agrément d'un intermédiaire d'assurances emporte sa radiation de la FNACAM et de toutes ses instances. Le retrait temporaire de son agrément entraine la suspension de sa participation aux instances de l'association.
- La fixation et la répartition des cotisations et des droits de vote entre les membres seront précisées par le Règlement Intérieur de la FNACAM, sur proposition du Conseil Fédéral.
- Le tableau des cotisations: a été supprimé des statuts et inséré dans le règlement intérieur.

# Composition du Conseil Fédéral

- La liste présentée devra, outre le candidat à la présidence, agent ou courtier disposant personnellement d'un agrément d'assurance, être constituée d'au moins quatorze (14) membres, dont les Présidents ou futurs Présidents des groupements et sections constitués au sein de la FNACAM.

# Composition du Comité Directeur

**Le comité Directeur est composé:**

- Du Président ;
- De deux Vice-Présidents Généraux représentant respectivement le Groupement des Agents et le Groupement des Courtiers d'assurances;
- Du Trésorier ;
- Du Trésorier adjoint ;
- D'un ou plusieurs membres actifs désignés par le Conseil Fédéral.



# Nouveau Règlement Intérieur de la FNACAM
# Modifications apportées

# Modifications apportées au Règlement Intérieur

- **Conditions de vote**

- Le vote lors des assemblées générales repose sur un système de pondération de voix. A chaque membre est attribué un nombre de voix, déterminé en fonction de son chiffre d'affaires annuel. Aussi, le nombre de voix augmente d'une voix et ce par palier de 500.000 Dhs de chiffres d'affaires. La première tranche, qui est inférieure ou égale à 500.000 Dhs, détient 1 voix.

- **Fonctionnement et délibération du Conseil Fédéral**

- Le Conseil Fédéral comprend un collège d'au moins quinze membres élus sur la base d'un scrutin de liste pour trois ans par une Assemblée générale ordinaire, dont un Président et deux Vice-Présidents Généraux représentant respectivement le Groupement des Agents et le Groupements des courtiers, et agissant conjointement ainsi que les Présidents des cinq sections.

- La liste présentée devra, outre le candidat à la présidence, agent ou courtier disposant personnellement d'un agrément d'assurance, être constituée d'au moins de quatorze membres, dont les Présidents ou futurs Présidents des groupements et sections constitués au sein de la FNACAM.

# Modalités de désignation des Présidents et Vice-Présidents des Groupements et Sections et modalités de vote

- **Première Nomination :**

Le Conseil Fédéral désigne, pour la première nomination, le Président du Groupement Agents, le Président du Groupement Courtiers et les Présidents des 5 sections régionales. Chaque Président doit nommer à son tour son Vice-Président. Le mandat de ces Présidents et de leurs Vice-Présidents se terminent avec le mandat du bureau actuel.

- **Elections pour les mandats suivants :**

Les scrutins ayant pour objet l'élection des Présidents des Groupements et les Présidents des sections régionales, seront effectués en même temps que les élections du Conseil Fédéral, comme suit:

- **Vote pour les Présidents des Groupements :** Les votes se dérouleront par type de Groupement. Les agents voteront pour le Président du Groupement des agents d'assurances et les courtiers voteront pour le Président du Groupement des courtiers d'assurances.
- **Vote pour les Présidents des Sections régionales :** Les votes de dérouleront par région. Sont appelés à voter tous les membres (Agents et Courtiers) basés dans même la région.



# Les modalités de règlement

- L'appel de cotisation est adressé aux membres le mois de janvier de chaque année. Celui-ci doit comporter le tableau servant de base au calcul de la cotisation.
- La fixation et la répartition des cotisations entre les membres sont décidées par l'assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil Fédéral.
- Chaque adhérent est classé suivant une grille de tranche de chiffre d'affaires annuel (commissions brutes) réalisé par l'adhérent.
- La cotisation minimale est de **600 DH.**
- Le montant des tranches servant de base de calcul de la cotisation est calculé à partir de **500.000 DH.**
- La cotisation à payer est calculée sur le chiffre d'affaires annuel (commissions brutes) réalisé au titre du dernier exercice comptable.



# Tableau des cotisations

| Tranches de chiffre d'affaires (en dhs) | Cotisations à payer (en dhs) |
|---|---|
| Inférieur à 500.000 | 600 |
| 500.000 - 999.999 | 800 |
| 1.000.000 - 2.000.000 | 1 500 |
| 2.000.001 - 3.000.000 | 2 500 |
| 3.000.001 - 4.000.000 | 3 500 |
| 4.000.001 - 5.000.000 | 4 500 |
| 5.000.001 - 6.000.000 | 5 500 |
| 6.000.001 - 7.000.000 | 6 500 |
| 7.000.001 - 8.000.000 | 7 500 |
| 8.000.001 - 9.000.000 | 8 500 |
| 9.000.001 - 10.000.000 | 10 000 |
| 10.000.001 - 20.000.000 | 20 000 |
| 20.000.001 - 30.000.000 | 30 000 |
| 30.000.001 - 40.000.000 | 40 000 |
| 40.000.001 et plus | 50 000 |